

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 680 DU 31 DECEMBRE 2015

portant ratification de l'accord portant création de
l'Institut Africain de Réadaptation (IAR) adopté à
Addis-Abeba (Ethiopie), le 15 juillet 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2002-02 du 29 avril 2002 portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de l'Institut Africain de Réadaptation(IAR) adopté à Addis-Abeba (Ethiopie), le 15 juillet 1985 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est ratifié, par le Président de la République, l'Accord portant création de l'Institut Africain de Réadaptation (IAR) adopté à Addis-Abeba (Ethiopie), le 15 juillet 1985 dont ci-joint le texte.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-

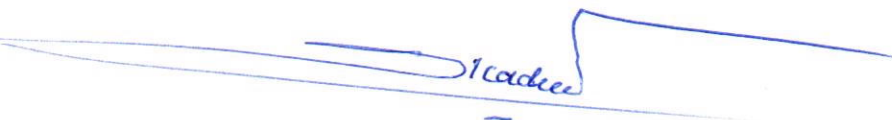
Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



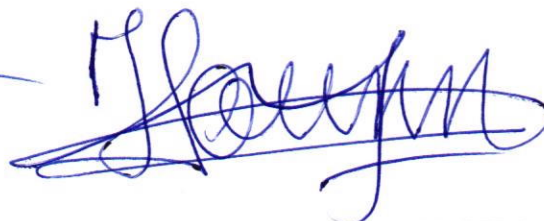
François Adebayo ABIOLA

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine,
de la Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,

Le Ministre de la Famille,
des Affaires Sociales, de la Solidarité
Nationale, des Handicapés et des
Personnes de Troisième Age,



Saliou AKADIRI



Honorine HOUNNONKPE ATTIKPA

Ampliation : - PR 6 - AN 86 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - CES 2 - MAEIAFBE 4 - AUTRES
MINISTERES 27 - SGG 4 - JORB 1.

